Spécial congrès du SNUipp-Guyane

Le congrès départemental du SNUipp se tiendra **à Cayenne les 3, 4 et 5 mai 2007**. Il est ouvert à tout adhérent à jour de sa cotisation.

Ce congrès a un double objectif :

- faire le bilan de l'action du SNUipp depuis le dernier congrès en 2003 et définir la politique pour les trois années à venir,

- préparer le congrès national qui se tiendra à Nevers du 5 au 8 juin 2007.

Le congrès départemental est aussi l'occasion de renouveler le Conseil Syndical (1) qui élira le nouveau bureau départemental. Il devra en outre étudier les demandes éventuelles de modification des statuts. L'organisation de la section ainsi que les statuts actuels sont consultables sur notre site à la rubrique « section Guyane » dans la colonne de gauche (partie violette).

Les documents préparatoires au congrès national de Nevers sont consultables, toujours sur notre site, à la rubrique « Vie syndicale » (partie verte).

Nous avons un calendrier strict à respecter c'est pourquoi les demandes de modification des statuts doivent nous parvenir au moins un mois avant la date du congrès, soit **le 2 avril au plus tard**.

Les invitations seront envoyées aux syndiqués sous peu et seront à joindre à votre demande d'autorisation d'absence (à faire parvenir à votre IEN au moins une semaine avant le congrès).

Pour faciliter l'organisation de ce congrès (hébergement, restauration…) nous demandons aux collègues syndiqués de bien vouloir nous signaler votre décision de participation le plus tôt possible par le biais du coupon retour joint à leur convocation.

(1) Dans le cadre du renouvellement du Conseil Syndical, nous invitons tout syndiqué souhaitant s'impliquer dans le fonctionnement de notre section à faire acte de candidature directement au local du SNUipp ou le jour même de l'ouverture du congrès.

Vous trouverez en page 12 toutes les explications concernant le rôle du Conseil Syndical et les modalités de son élection ainsi qu'un imprimé pour faire acte de candidature à l'élection au Conseil Syndical.

J-N G.

Programme

Jeudi 3 mai

> 8h30 - 9h00 : accueil des congressistes,

> 9h00 : discours d'ouverture,

> 9h30 : rapport d'activité - vote,

> 10h15 : pause café,

> 10h30 : rapport financier - vote,

> 11h00 - 12h30 : commissions sur textes d'orientation départementaux (voir ci-contre).

Repas

> 14h00 : intervention MGEN, service social,

> 14h30 - 16h30 : synthèse des travaux en commissions du matin - vote.

Vendredi 4 mai

> 8h30 - 9h00 : présentation des thèmes du congrès national (voir ci-contre)

> 9h00 : commissions sur les thèmes du national,

> 10h30 : pause café,

> 10h45 : synthèse des travaux en commissions - vote,

Repas

> 14h00 : présentation des demandes de modifications des statuts - vote,

> 15h00 - 16h30 : présentation de la liste des candidats au conseil syndical - vote

Samedi 5 mai

> 8h30 - 11h30 : première réunion du nouveau conseil syndical - élection du bureau

Commissions

Jeudi 3 mai

Textes d'orientation de la section départementale :

> ASH,

> Non scolarisation,

> Conditions de travail,

> Formation initiale et continue,

> Réduction du temps de travail, salaires et pouvoir d'achat,

> Les moyens de l'école,

> Organisation et fonctionnement du SNUipp.

Vendredi 4 mai

Amendement des 4 thèmes du congrès national :

> Comment réussir l'école,

> Organisation et fonctionnement de l'école,

> L'école et ses personnels,

> Défendre et promouvoir les droits dans le monde aujourd'hui.

Afin de préparer au mieux les travaux en commissions, les 4 thèmes du congrès national sont dores et déjà consultables sur le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr, (à la rubrique « Vie syndicale » (Congrès national du SNUipp : Nevers 2007) et les textes d'orientation départementaux le seront après le conseil syndical du 3 avril. Vous êtes invités à en prendre connaissance avant le congrès afin de venir avec déjà des propositions concrètes. Vous pouvez aussi d'ailleurs envoyer vos contributions (par mail, fax ou courrier) sans attendre le congrès.

J-N G.

Spécial congrès du SNUipp-Guyane

Un Conseil Syndical, représentatif des diverses sensibilités qui s'expriment dans la Section, est élu sous la responsabilité du Congrès Départemental au moins tous les trois ans, sur la base d' un débat d'orientation, en alternance avec l'élection de la Direction Nationale ; il administre la Section ; il a, seul, pouvoir de décision et assume la direction politique de la section.

La composition du Conseil Syndical doit permettre la représentation de toutes les sensibilités présentes dans le département, en conformité avec les règles du pluralisme qui régissent le SNUipp, en fonction de leur influence dans la section.

Le nombre des conseillers syndicaux et les modalités d'élection sont déterminés par le Règlement Intérieur de chaque Section, qui ne doit pas être en contradiction avec les statuts nationaux.

Ci-dessous, extrait des statuts du SNUipp-Guyane relatif à l'élection du Conseil Syndical.

II. Structure et fonctionnement.

II.1. Le conseil syndical

A) Désignation

► Article 4.

La section départementale est administrée par un conseil syndical de 40 membres maximum, répartis de façon à représenter toutes les catégories du personnel et tous les secteurs géographiques et en respectant la parité hommes femmes.

► Article 5.

Le conseil syndical est élu par les congressistes - à jour de leur cotisation syndicale au SNUipp-Guyane - à bulletin secret tous les 3 ans. Le bulletin départemental publie en temps opportun un appel à candidatures et le calendrier des opérations de vote.

En cas de départ ou de démission de conseillers syndicaux dans l'intervalle de deux congrès, peuvent être élus par le conseil syndical des conseillers syndicaux qui siègent avec voix consultative.

B) Objet – fonctionnement

► Article 6.

Le conseil syndical est le représentant de tous les syndiqués. Il assure l'exécution des conclusions du congrès départemental et est chargé de tout ce qui concerne l'administration du syndicat. Il désigne les délégués de la section aux conseils nationaux, aux commissions nationales techniques, au congrès national du SNUipp, au congrès départemental de la Fédération Syndicale Unitaire.

► Article 7.

Le conseil syndical se réunit, en principe, tous les mois sur convocation du bureau départemental ou sur la demande d'un tiers des membres du conseil syndical.

Préparation du congrès du SNUipp-Guyane

NOM : …….... Prénom : ……

Tél : …… Email : ……...

Talon à renvoyer au SNUipp Guyane avant le 26 avril 2007 par retour de courrier, par fax (0594 30 51 03) ou par mail au snu973@snuipp.fr

Je participerai au congrès du SNUipp-Guyane du 3 au 5 mai 2007 à Cayenne.

J'ai besoin d'un hébergement :

Nuit du mercredi 2 mai	Nuit du jeudi 3 mai	Nuit du vendredi 4 mai

Je souhaite prendre mes repas sur place :

Déjeuner du jeudi 3 mai	Déjeuner du vendredi 4 mai

Je suis candidat à l'élection au conseil syndical : oui non